

Projet éolien de la Maison des Champs

Lettre d'information n°2

Commune de Bouzonville-aux-Bois | Juin 2024

Le mot des chefs de projet

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous annoncer que le dossier de demande d'autorisation environnementale du projet éolien de la Maison des Champs a été finalisé en mai 2024! Celui-ci est maintenant entre les mains des services instructeurs de la Préfecture du Loiret, qui vont en vérifier la conformité et la recevabilité.

La présente lettre revient brièvement sur les éléments principaux du projet éolien et énonce le planning prévisionnel pour les prochaines étapes.

Nous profitons également de cette lettre pour vous annoncer un changement de chef de projet : Florian Letondeur et Romain Cluet seront votre binôme d'interlocuteurs pour les prochaines étapes, et ils se chargeront de suivre l'instruction du dossier.

Nous vous souhaitons une bonne lecture et à bientôt !



Florian Letondeur
Chef de projet éolien
RWE Renewables France
florian.letondeur@rwe.com



Romain Cluet
Responsable régional
Centre Val- de-Loire
RWE Renewables France
romain.cluet@rwe.com

Suivez les actualités du projet éolien sur son site Internet dédié :
lamaisondeschamps.projet-eolien.com

Les chiffres clés du projet



3
éoliennes

Le projet sera finalement composé de 3 éoliennes de 180 mètres de hauteur en bout de pale.



5,9
MW

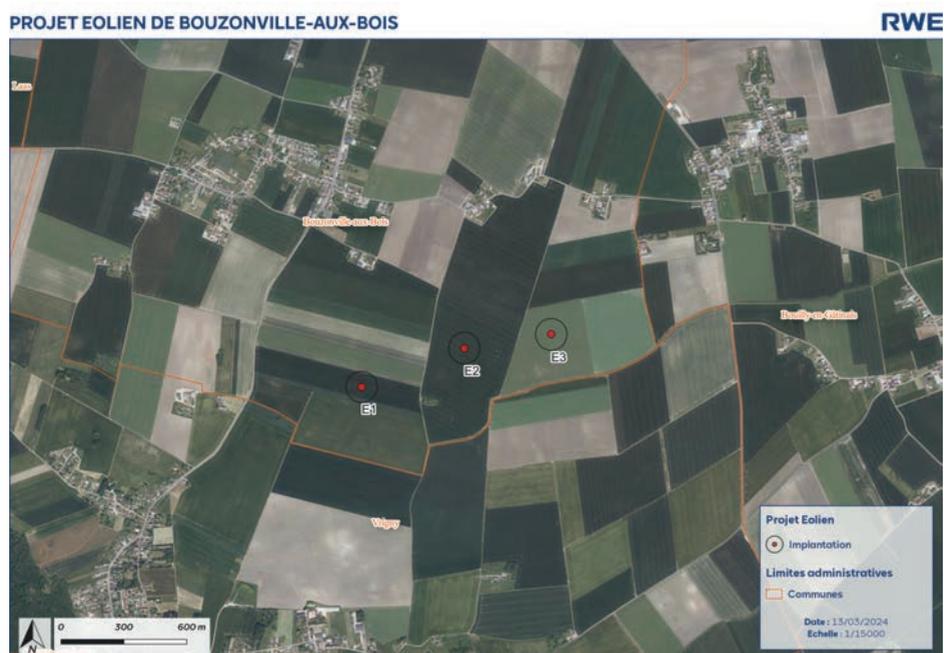
La puissance unitaire estimée des éoliennes sera de 5,9 MW ; soit 17,7 MW de puissance totale.



7 300
foyers

Un parc éolien de 3 éoliennes de 5,9 MW pourrait produire l'équivalent de la consommation annuelle électrique (tous usages domestiques) de 7 300 foyers.
(sources ADEME, CRE, INSEE)

Les principaux éléments du projet



Les 3 éoliennes généreront des retombées fiscales* pour les collectivités :

Commune de Bouzonville-aux-Bois	29 600 € / an
Communauté de communes du Pithiverais	78 700 € / an
Département du Loiret	49 200 € / an

*simulation réalisée en mars 2024, basée sur les dispositions fiscales en 2020 (source : impots.gouv.fr) pour 3 éoliennes de 5,9 MW.

Les mesures d'accompagnement du projet

Convaincus que la transition écologique doit être réalisée aussi à l'échelle locale et individuelle, RWE finance, dans le cadre de ses projets éoliens, des mesures dites "d'accompagnement". Il s'agit d'une démarche volontaire, qui permet de financer des projets liés au cadre de vie des habitants, à la transition écologique locale et à la protection de la biodiversité.

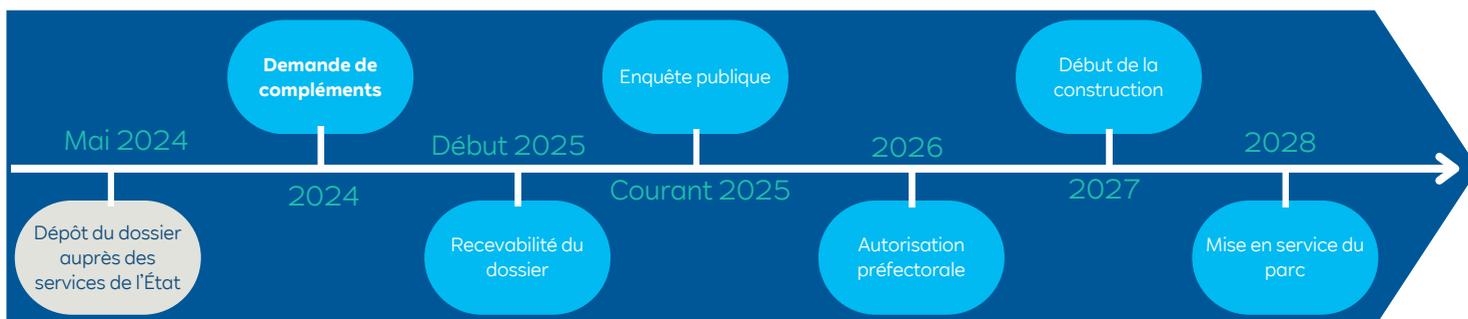
 Mise en place d'une bourse aux haies pour filtrer les visibilités du parc depuis les habitations à proximité.



Mise en place d'un fonds de dotation régional visant à financer des projets associatifs en lien avec la sauvegarde du patrimoine, la protection de la biodiversité ou la transition énergétique.

Le planning prévisionnel

Le dossier de demande d'autorisation environnementale du projet (qui contient l'ensemble des études de faisabilité) étant finalisé et déposé en préfecture, les prochaines étapes à suivre consistent principalement en des échanges avec l'administration pour suivre l'instruction du dossier.



Pour plus d'informations : www.lamaisondeschamps.projet-eolien.com